

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** L'an DEUX MIL VINGT QUATRE  
 Le 6 septembre 2024 Le 16 septembre 2024 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

**Date d'affichage :** Etaient présents :  
 Le 20 septembre 2024  
 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, HOCHET,  
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

**En exercice :** 27 Messieurs : BOUFFARD, , DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,  
 LE MASSON, RICHEL, SAINT-MARTIN.

**Présents :** 18

**Votants :** 25

Absents :

Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à M.ASSELINE)
Madame	FERY	(excusée pouvoir à X.RICHEL)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	BRUNEAU	
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	LESUEUR	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	MORTREUX	(excusé pouvoir à S.HOCHET)
Monsieur	SIMON	

Grégory LE MASSON est désigné secrétaire de séance

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AVENANT CONVENTION SERVICE COMMUN ETUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX**

Alexandra SANNIER, Maire adjoint chargé des finances, rappelle que le service commun Etudes juridiques et Contentieux a été créé en septembre 2018.

Il comptait à cette époque une vingtaine d'adhérents, pour plus de 30 aujourd'hui.

En 2018, le budget avait été estimé à 62 000 € et se décomposait comme mentionné ci-dessous

- |  |          |
|--|----------|
| • 1 poste d'attaché :                        | 50 000 € |
| • Charges associées :                        | 1 500 €  |
| • Encadrement et secrétariat :               | 2 200 €  |
| • Base de données juridiques (20% du prix) : | 8 000 €  |

**Total :** 61 700 €

**Arrondi à :** 62 000 €

Accusé de réception en préfecture  
 014-211401013-20240916-20240502-DE  
 Date de télétransmission : 23/09/2024  
 Date de réception préfecture : 23/09/2024

.../..

.../..

En outre, il était prévu que ce budget serait actualisé chaque année au taux de 1.1% tenant compte de l'évolution du coût du personnel (*Glissement vieillesse technicité*), des charges de fonctionnement et du prix de la base de données juridiques.

Aujourd'hui, deux constats peuvent être faits : d'une part, le salaire moyen chargé d'un attaché n'est plus de 50 000 € mais de 66 000 € et d'autre part, le prix de la base de données juridiques est passé de 40 000 € à 50 000 €.

Le budget 2024 s'établirait donc comme suit :

• 1 poste d'attaché :	66 000 € ( <i>au lieu de 50 000€</i> )
• Charges associées :	1 500 €
• Encadrement et secrétariat :	2 200 €
• Base de données juridiques ( <i>20% du prix</i> ) :	10 000 € ( <i>au lieu de 8 000€</i> )
	-----
<b>Total :</b>	<b>79 700 €</b>
<b>Arrondi à :</b>	<b>80 000 €</b>

Aussi, il convient d'ajuster le budget de proposer pour cela, un avenant à la convention actuelle.

Le projet d'avenant est joint à cette délibération.

Les conditions de contribution restent inchangées :

- 50% du coût du service en fonction du nombre de communes adhérant au service (*partie fixe*).
- 50% du coût du service en fonction de la population (*partie proportionnelle*)

De plus, il convient d'intégrer des éléments relatifs à la protection des données.

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant aux conventions signées avec les communes adhérentes figurant en annexe,
- autoriser la signature de cet avenant ainsi que celle de l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

↓ **DÉCIDE** d'approuver les termes de l'avenant aux conventions d'adhésion au service commun Etudes juridiques et Contentieux figurant en annexe à cette délibération,

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20240916-20240502-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

.../...

- ✚ **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : le **20 septembre 2024**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **20 septembre 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20240916-20240502-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

---

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20240916-20240502-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024